

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,
- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,

- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,

- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,
- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,
- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,

- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,

- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,
- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,

- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
PORTS DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE ET TATIHO
CONSEIL PORTUAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020 À 15H00

PRESENTATION DU PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE DE LA CONCESSION PORTUAIRE

Le Département a approuvé la convention de service public pour l'exploitation du port de Saint-Vaast-la-Hougue à la SPL des ports de la Manche à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le projet d'avenant n°1 à la convention de DSP portant sur la modification du périmètre de la concession portuaire.

Le Département a, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2018, validé un nouveau modèle de développement touristique et culturel pour l'île Tatihou, basé sur une requalification des espaces hébergement-restauration, un renforcement de la vocation éducative et culturelle de l'île et la délégation de la gestion de l'activité hébergement-restauration à un professionnel de l'hôtellerie.

Le projet Tatihou intègre différentes composantes dont la création d'un comptoir touristique et culturel qui sera construit sur le port de Saint-Vaast-la-Hougue, en vue :

- d'accueillir dans de meilleures conditions les différents publics et mieux répondre aux attentes actuelles, en termes de visibilité et de fluidité des publics sur le port,
- d'accroître l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur ;
- de générer des économies de fonctionnement à travers la mutualisation des dépenses entre les occupants ;
- d'augmenter la notoriété de l'île, du territoire et celle du département ;
- d'ouvrir au public le centre de documentation dédié à la mer et de proposer en belvédère un panorama sur les deux tours Vauban de la commune ;
- de réduire pour les agents les contraintes horaires et physiques de la traversée, toutes saisons confondues.

A ce titre, le projet de comptoir accueillera l'espace accueil-billetterie pour l'île Tatihou, géré par le Département de la Manche, le bureau d'information touristique de Saint-Vaast-la-Hougue, géré par la Société Publique Locale (SPL) de développement touristique en Cotentin et un local pour le grutage du port de plaisance. Ce bâtiment abritera également dans son aile la nouvelle école de voile avec des espaces fonctionnels, à la fois pour l'enseignement, des sanitaires adaptés et un espace technique optimisé.

Ce bâtiment sera implanté en entrée du port pour favoriser son attractivité et faciliter les déplacements. De ce fait, la zone technique à usage de carénage du port devra être partiellement déplacée pour permettre la réalisation du bâtiment. La SPL des ports de la Manche assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet avec un financement du Département, justifié par le besoin de déplacement de l'équipement portuaire et la création de nouveaux stationnements sur le port.



Le planning de réalisation de ces travaux est envisagé en début 2021 pour 3 à 4 mois pour un montant estimé de 453 000 € TTC.

Les limites de la concession portuaire doivent également être revues, d'une part, pour sortir l'emprise de ce bâtiment de la concession, et d'autre part, pour étendre les limites de la concession portuaire aux limites administratives du port afin d'assurer une cohérence de gestion des espaces portuaires aujourd'hui répartis entre la SPL et la commune. La SPL assurera désormais la gestion de l'ensemble des espaces du port de Saint-Vaast-la-Hougue, hormis la voirie entre le quai Vauban et la rue de Réville qui sera transformée en voirie départementale.

Enfin, il est prévu d'étendre la capacité de stationnement, aujourd'hui insuffisante en période de forte fréquentation touristique, en optimisant d'une part des zones de stationnement mal agencées et d'autre part en créant des stationnements végétalisés (estimation en cours).

	Avant	Après	Incluant Handicapés	Incluant Remorques
« Bord de mer »	110	144		8
« Pêcheurs »	49	67	3 (+1)	
« Pro Ponton L »	10	7		
« Marina »	27	45	1 (+2)	
« Résidents »	28	88		
« Zone rouge »	55	68	2	10
Total	279	419		

Au regard des éléments qui vous sont présentés dans ce rapport, le conseil portuaire est invité à émettre un avis concernant :

- l'avenant n°1 à concession de service public du port de Saint-Vaast-la-Hougue, tel que joint en annexe ; modifications à apporter aux limites portuaires du port de Saint-Vaast-la-Hougue,

- sur la réalisation des travaux nécessaires à l'extension de la zone technique ainsi que des stationnements du port de Saint-Vaast-la-Hougue.